

Formulaire « Demande de création de point d'arrêt »

Année scolaire 2022-2023

Réf. Article 1.7 du Règlement de la Communauté d'Agglomération de Grand Châtellerault des Transports Scolaires

Les demandes de création de point d'arrêt devront être adressées au service transports scolaires avant le 30 septembre 2022

Pour le primaire, merci d'adresser votre demande à votre Mairie qui nous transmettra la demande.

Pour votre confort, ce formulaire peut être saisi directement sur votre ordinateur. Enregistrez-le au préalable puis remplissez les zones grisées. Seule la zone de signature est à remplir de façon manuelle.

→ L'ÉLÈVE

Nom et prénom :

Date de naissance :

→ REPRÉSENTANT LÉGAL

Nom et prénom :

Adresse :

.....

Code Postal : Ville :

Tél fixe : Tél portable : Courriel :

→ TRANSPORT

Commune de départ :

Établissement scolaire fréquenté :

Point d'arrêt souhaité :

Merci de joindre un plan précis ou une photo du point d'arrêt souhaité.

Fait à : . Le :

Signature :

CADRE RÉSERVÉ A L'ADMINISTRATION	
Avis Favorable <input type="checkbox"/>	Avis défavorable <input type="checkbox"/>
Date :	

Communauté d'Agglomération de Grand Châtellerault
Service Déplacements – Transports Scolaires
78 boulevard Blossac BP 90618 - 86118 Châtellerault Cedex
Tél: 05 49 23 64 98
transports.scolaires@grand-chatellerault.fr

Grand Châtellerault et la commune de Châtellerault traite les données recueillies pour la gestion des transports scolaires et la création de statistiques anonymes. Pour plus d'informations sur la gestion des données à caractère personnel et sur vos droits rappez vous à la notice d'inscription.